

Païement de vos allocations familiales sur un compte

Ces renseignements vous sont demandés afin de pouvoir payer vos allocations familiales. Si vous souhaitez consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales, à l'adresse indiquée ci-dessus

1. Déclaration de l'allocataire

Pour les femmes: nom de jeune fille

nom
prénom
rue et numéro
numéro postal et localité

Les allocations familiales sont payées à la mère ou à la personne qui la remplace dans le ménage.

Le montant peut uniquement être versé sur un compte à vue à son nom ou sur un compte commun au nom des deux partenaires, sur lequel elle peut effectuer des opérations.

Je demande que mes allocations familiales soient versées sur le compte (le numéro figure sur vos extraits de compte)

IBAN _ _ _ _ _

BIC _ _ _ _ _

ouvert à mon nom

à mon nom et à celui de

Date

Signature

.....

.....

Faites compléter la déclaration ci-dessous par votre banque.

2. Déclaration de l'institution financière

Pour un compte au nom d'un seul titulaire

Nous confirmons que le compte

IBAN _ _ _ _ _ BIC _ _ _ _ _

est ouvert au nom de

adresse

Pour un compte commun

Nous déclarons que la signature de

suffit pour disposer du compte

IBAN _ _ _ _ _ BIC _ _ _ _ _

au nom de

adresse

et de

adresse

Cachet

Date

Signature

.....

.....